



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil concernant le rapport sur l'état d'avancement du réexamen du marché unique

*2922ème session du Conseil AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES
Bruxelles, le 10 février 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Rappelant les conclusions du Conseil européen réuni les 13 et 14 mars 2008, dans lesquelles celui-ci a demandé que soit assuré chaque année un suivi effectif du bilan du marché unique, le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport de la Commission intitulé "Le réexamen du marché unique: un an plus tard" et PARTAGE l'appréciation globale qu'il comporte.

Un engagement ferme en faveur des principes et des priorités du marché unique

Le Conseil ECOFIN SOULIGNE que le marché unique constitue l'un des plus grands succès de l'UE et qu'il reste un moteur essentiel de l'amélioration de la compétitivité générale en Europe. Un marché unique fonctionnant efficacement et sans entraves est de nature à renforcer la capacité de rebond de l'économie européenne et à accroître le potentiel de croissance, la création d'emplois et la prospérité des citoyens.

Le Conseil ECOFIN INSISTE sur le fait que le marché unique est un atout particulièrement précieux, qui doit être préservé en cette période de crise financière et de ralentissement économique. Lorsqu'ils décident des mesures à prendre, notamment en réponse à la crise actuelle, les États membres devraient s'abstenir de recourir à des actions qui ont pour effet de restreindre les quatre libertés et de fausser la concurrence, l'ensemble des acteurs devant pouvoir prendre des initiatives rapides et souples. Il convient que la mise en œuvre du plan européen pour la relance économique soit conforme à ces mêmes principes régissant le marché unique (tels que la non-discrimination et la proportionnalité) et que les règles relatives aux aides d'État soient pleinement respectées. Dans ce cas, le marché unique fournira un cadre approprié pour le redressement économique.

P R E S S E

Le Conseil ECOFIN ESTIME qu'il importe avant tout, pour le marché unique, de renforcer la confiance des consommateurs, de simplifier l'environnement des entreprises et de réduire les charges administratives pesant sur les PME, de renforcer la concurrence dans l'ensemble de l'économie, en particulier sur le marché des services (par la mise en œuvre, en temps voulu, de la directive relative aux services) et dans le secteur des entreprises de réseau (par exemple, l'énergie, les transports et les télécommunications), d'accroître l'efficacité des services financiers de détail, de consolider la stabilité financière, d'éliminer les obstacles sur le marché du travail, de créer un environnement de marché propice à l'innovation, et notamment d'instituer un brevet communautaire, d'investir dans les compétences des individus et d'encourager l'ouverture vers l'extérieur. Le Conseil INSISTE, à cet égard, sur la nécessité de mettre en œuvre sans délai les réformes structurelles prévues dans le programme communautaire de Lisbonne.

Obtenir des résultats grâce à des moyens plus efficaces

Le Conseil ECOFIN SOULIGNE la nécessité d'une démarche coordonnée et, en particulier dans le climat actuel de ralentissement économique, d'un cadre d'action dynamique et souple garantissant des règles du jeu uniformes. Ce cadre devrait se fonder sur une série d'instruments, être conçu de manière à permettre de dégager des solutions concrètes et reposer sur un partenariat entre la Commission et les États membres. Il convient d'accorder la priorité à une démarche fondée sur des données probantes et axée sur les résultats, ainsi qu'à une mise en œuvre plus efficace, dans l'intérêt des citoyens et des entreprises.

Le Conseil ECOFIN PREND ACTE des avancées réalisées dans le cadre de l'initiative de surveillance du marché, en particulier en ce qui concerne l'examen des secteurs au niveau européen, et CONSTATE AVEC SATISFACTION que la Commission a entamé une surveillance approfondie de la filière agroalimentaire, du commerce de détail, de l'électrotechnique et de l'industrie pharmaceutique. Il ENCOURAGE les États membres à appuyer les travaux futurs en la matière et à envisager de procéder à un examen similaire au niveau national. En outre, le Conseil ECOFIN INVITE les États membres et la Commission à mettre dûment en œuvre la feuille de route proposée afin d'améliorer le fonctionnement de la filière agroalimentaire en 2009 et INCITE la Commission à mener à terme la surveillance approfondie du marché dans le domaine des services de détail, de l'électrotechnique et des produits pharmaceutiques d'ici la fin de l'année 2009 et à entamer de nouvelles actions de surveillance approfondie du marché, s'il y a lieu et en temps opportun. Le Conseil ECOFIN INVITE la Commission à lui rendre compte de l'état d'avancement de la surveillance du marché pour la fin de l'année 2009.

Le Conseil ECOFIN INVITE la Commission à déterminer comment des recommandations en matière de surveillance du marché pourraient contribuer au mieux à ce que le processus décisionnel existant aux niveaux national et de l'UE débouche sur les réformes sectorielles qui s'imposent et APPELLE la Commission à rendre compte au comité de politique économique. Le Conseil ECOFIN ENCOURAGE la Commission à poursuivre ses travaux en matière de conception et de mise en œuvre de la surveillance du marché en étroite collaboration avec les États membres, en limitant autant que possible les contraintes, et DEMANDE au comité de politique économique d'examiner quelle est la voie à suivre en ce qui concerne la méthodologie utilisée (données, secteurs choisis, etc.) et de faciliter les échanges d'expériences. La qualité des données peut être améliorée grâce à une coopération étroite entre la Commission et les États membres."